

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : François Blanchette

<https://www.cadre21.org/membres/a0f217876f4bc3f20c334f57>

Date d'obtention : 2023-05-26 16:14:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui protège l'intégrité des victimes et qui permet une intervention rapide en collégialité avec le DPCP, le service de police ainsi que le milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait de connaître le processus permet de l'enclencher et évite de faire l'intervention en dehors du cadre proposé.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au fait de ne pas trop en dire. Demeurer vague, être factuel, ne pas suggérer de réponse.